



## CAPA 30 mars 2023 - Déclaration liminaire de la FSU

Cette CAPA se déroule au cœur d'une mobilisation historique qui a encore vu mardi dernier des cortèges toujours aussi fournis. Le projet de réforme des retraites est contesté dans la rue, par un puissant mouvement social regroupant actif·ves et retraité·es, mené par une intersyndicale unie qui a réussi à fédérer une grande majorité de la population pour exiger le retrait de cette réforme des retraites. Le mouvement social a gagné la bataille de l'opinion publique grâce à un travail d'information et de conviction mené sur le terrain. Il a permis de démontrer le caractère injuste et injustifié de cette réforme. Les mensonges du gouvernement, en particulier, sur la retraite minimum et la prétendue amélioration de la situation des femmes, n'ont pas résisté au travail d'analyse et de vérification mené par les économistes et les organisations syndicales. Acculé, le gouvernement en a été réduit à museler le débat au Parlement, par l'utilisation de l'article 47.1 à l'Assemblée nationale, en utilisant la procédure du vote bloqué au Sénat puis en ayant recours à l'article 49.3 à l'Assemblée nationale. D'autre part, il balaie d'un revers de la main et méprise l'expression de millions de personnes, de l'ensemble des organisations syndicales. Le président de la République et le gouvernement foulent donc aux pieds à la fois la démocratie sociale et la démocratie politique.

En parallèle de l'actualité retraites, le ministère a continué d'avancer sur plusieurs dossiers éducation (collège, lycées, métiers, salaires). Ils sont étroitement liés par une grande cohérence d'ensemble : transformer le système éducatif et nos métiers. La FSU fera tout ce qui est en son pouvoir pour dénoncer et mettre en échec ces projets dangereux.

Les discussions sur les salaires sont enfermées par le cadre budgétaire contraint et par le projet politique d'Emmanuel Macron, qui cherche à transformer nos métiers et détourner nos statuts. Le président de la République tourne le dos à ses promesses de campagne d'une augmentation de 10 % de tou·tes les personnels sans contrepartie en janvier 2023.

Les parties socle et pacte sont étroitement liées : en concentrant la majeure partie des mesures socle sur les débuts de carrière, le ministère fait du pacte la seule perspective d'augmentation de salaires pour les collègues qui souhaiteraient légitimement être revalorisé·es.

L'augmentation de la part fixe de l'ISOE à 2000 € brut annuel est significative mais, dans la mesure où elle ne s'accompagne ni d'une revalorisation de la valeur du point d'indice ni d'une reconstruction des grilles, elle est totalement insuffisante. En l'état actuel des annonces, les indemnités équivalentes des CPE, Psy-EN et professeur·es documentalistes, seraient augmentées du même montant. C'est un nouveau camouflet pour ces dernier·es dont l'indemnité de fonction n'a pas été

augmentée en 2023 et qui n'ont pas bénéficié de la prime d'équipement informatique. D'autre part, pour la FSU, s'il est positif d'augmenter le nombre de promotion à la hors-classe en augmentant le ratio promu·es/promouvables, à condition de ne pas dégrader le barème, c'est surtout sur l'ouverture de la classe exceptionnelle que doivent porter les efforts. C'est particulièrement le cas pour les professeur·es agrégé·es pour lesquelles l'accélération de l'accès à la hors-classe a un effet financier marginal. Or, la proposition d'augmentation du contingent ne règle pas, à terme, l'engorgement de ce grade. Et les quelques pistes évoquées concernant les conditions d'accès ne vont pas dans le bon sens. La FSU revendique la suppression du vivier 1 ou, a minima, sa réduction drastique qui permettrait d'ouvrir réellement et durablement les vannes de la classe exceptionnelle pour en faire un débouché pour toutes et tous. Seule l'annonce de linéarisation de l'accès à l'échelon spécial, qui ne concerne pas les agrégé·es, constitue une avancée significative.

En ce qui concerne le pacte, il se confirme qu'il n'est en aucune façon une revalorisation mais du travail en plus et surtout une machine à casser nos statuts et à transformer nos métiers. Il va devenir un outil de mise en concurrence mais aussi de mise au pas des personnels. Il va également aggraver les inégalités femmes/hommes, question traitée par le ministère avec une grande désinvolture, pour ne pas dire une certaine forme de mépris au regard des réponses apportées.

A terme, le pacte est l'outil de la remise en cause du principe de carrière et donc du statut. Du fait de l'absence de réelle revalorisation sans contreparties, le pacte est pensé comme le seul moyen pour les personnels d'augmenter leur insuffisante rémunération indiciaire. C'est l'exact opposé du principe de carrière, fondement du statut, par lequel prime la reconnaissance de l'expérience.

La FSU exige le retrait du pacte et une revalorisation sans contreparties pour toutes et tous. Elle exige aussi l'ouverture de discussions sur les salaires des non-titulaires enseignant·es, CPE, PsyEN, des AED et des AESH.

En collège, quand une discipline manque d'enseignant·es, le ministre la supprime, sans aucune considération pour la qualité des enseignements ni pour les personnels, à l'image de la suppression brutale de la technologie, que la FSU continue de combattre. Le ministère s'entête à installer des dispositifs obligatoires pour les élèves (« accompagnements aux devoirs » en Sixième, Découverte des métiers au cycle 4) qui ne seront pas financés en heures d'enseignement mais proposés dans le Pacte aux personnels volontaires quitte à alourdir leur charge de travail. Ces dispositifs viennent en concurrence avec les disciplines et, comme l'heure de soutien et d'approfondissement en mathématiques ou français en Sixième laissent accroire que les personnels seraient interchangeable. La FSU sera aux côtés des collègues titulaires et non titulaires de technologie impacté·es par la décision du ministre. Elle sera vigilante pour que les missions des PsyEN sur l'orientation scolaire soient respectées et leur place reconnue dans le dispositif Découverte des métiers.

En lycée, pour la première fois, les épreuves de spécialité se sont déroulées au mois de mars. Comme cela avait été analysé par la FSU, elles sont le symbole d'un basculement vers un nouveau bac et d'une nouvelle conception de la scolarité au lycée et dans le supérieur. Depuis le début de l'année scolaire, tous les témoignages de collègues et d'élèves ont confirmé nos analyses en pointant le non-sens pédagogique de ce calendrier. Le troisième trimestre qui s'ouvre désormais est celui du grand vide, à l'image de la désorganisation des mois de mai et juin 2022. La FSU continuera de porter ses exigences pour un autre lycée, émancipateur et qui lutte contre les inégalités. Dans l'immédiat, elle s'adresse à la Rectrice et au Ministre pour demander un allongement de la durée de correction au regard du déplacement des commissions d'entente.

Dans les lycées professionnels, le 27 janvier, la ministre déléguée auprès du ministre du Travail, Carole Grandjean, face à la mobilisation des PLP, renonce à sa mesure phare de préparation de la nouvelle réforme des LP : le nombre de semaines de stage n'augmentera pas. Cependant, 14 nouvelles propositions complètement déconnectées des intérêts des élèves et des demandes des professeur·es sont annoncées comme par exemple, l'adaptation du rythme et de la durée des PFMP pour chaque élève, le mixage des publics, s'affranchir de l'année scolaire et permettre un cursus modulaire... Toutes ces propositions et la mise en œuvre du tout apprentissage n'ont qu'un objectif : détruire le lycée professionnel.

La FSU continue de demander une rencontre avec la ministre, afin de discuter de propositions pour réformer les LP sans s'abstraire du principe de réalité, comme cela semble l'être au sommet de l'État.

Enfin, le travail de notre fédération a permis de rendre publics les projets gouvernementaux de généralisation et d'obligation du SNU sur temps scolaire. La secrétaire d'État s'est enferrée dans des

propos démagogiques, mensongers et provocateurs pour défendre le SNU qui apparaît malgré tout pour ce qu'il est : une attaque en règle contre les principes même d'un système éducatif qui fait de l'émancipation par les savoirs le cœur de son organisation. Les jeunes ont besoin d'école, pas d'un dispositif de domestication et d'embrigadement qui dévoie les symboles de l'armée au profit d'un projet politique qui vise une fois de plus à affaiblir l'Education nationale. La FSU exige l'abandon du SNU.

Nous abordons maintenant l'ordre du jour de cette CAPA.

Nous devons rappeler que, depuis la loi de 2019 de destruction ~~transformation~~ de la Fonction Publique, il ne reste plus qu'une seule CAP qui traite de la carrière des personnels, celle d'aujourd'hui. Nous ne l'oublions pas.

Nous siégeons aujourd'hui pour examiner les recours de 15 collègues qui contestent l'appréciation finale émise suite à leur rendez-vous de carrière 2021-2022. C'est peu et en recul par rapport aux recours faits l'an dernier dans les différentes CAP. Comme l'an dernier, nous pensons que ce faible nombre a plusieurs causes. Tout d'abord, pour un grand nombre d'agent-es, l'évaluation s'est déroulée de manière satisfaisante dans notre académie. Mais, pour certain-es collègues, la lourdeur et la longueur du processus de contestation, engendrent de la lassitude voire de la résignation. En outre, vous le savez, devoir se battre pour faire reconnaître ses mérites par une institution, qui a souvent le mot bienveillance à sa bouche mais qui l'applique bien moins souvent envers ses personnels, est assez éloigné de nos réflexes professionnels d'enseignant-es, de CPE, de PsyEN, ce n'est pas dans notre ADN.

Que ces recours concernent le dernier RDVC où l'avis final détermine le rythme de passage à la hors classe ou bien les deux premiers qui permettent un avancement d'échelon accéléré, c'est bien de la reconnaissance de l'institution envers ses personnels dont il est question, cette reconnaissance se traduisant ici par un effet salarial. Nous rappelons donc encore une fois que cette évaluation ne doit pas être ressentie comme injuste par les collègues et devenir une source de rancœur et de démobilisation. Nous nous interrogeons en particulier sur certaines baisses d'avis d'un RDVC à l'autre ainsi que sur les critères de départage en cas d'égalité dans le positionnement dans les items. Ces interrogations n'existeraient pas si nous disposions de l'intégralité des dossiers de RDVC. Nous ne pouvons pas garantir à nos collègues que les dossiers ont été traités de manière équitable.

**Pour la FSU, l'avis final du Recteur doit donc être en adéquation avec les avis des évaluateur-rices primaires. Nous souhaitons donc que cette CAPA puisse corriger les incohérences constatées dans l'évolution des items entre les 2 derniers RDVC mais aussi entre les positionnements sur les items de la grille, les appréciations littérales des évaluateur-rices primaires et l'avis rectoral, en se fondant sur des éléments objectifs.**

Comme les années précédentes, nous vous rappelons notre demande d'avoir des éléments statistiques en amont de la séance, en particulier

- par RDVC, la répartition par genre et par niveau d'appréciation des appréciations finales ;
- le nombre de RDVC qui n'ont pu être effectués, ainsi que leur répartition par RDVC ;
- le nombre de recours que vous avez jugés irrecevables et les motifs que vous avez indiqués aux collègues ;
- le nombre de modifications d'items réalisées suite aux observations de nos collègues ;
- le nombre de recours gracieux acceptés avant la CAPA.

Nous vous remercions pour votre écoute et pour vos futures réponses.

